

Présidence du gouvernement  
**Le Contrôle Général des Services**  
**Publics Point de Contact de Contrôle**  
**(PCC)**



**Programme ERASMUS+**  
**GEOMAG/598217-EPP-1-TN-EPPKA2-CBHE-HP**

**Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe**  
**Pour la période 15 janvier 2019-14 janvier 2023**

**Novembre 2022**

## ***1- Objet de la mission :***

L'objet de ces Termes de référence (TdRs) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par l'ensemble des partenaires du projet « GEOMAG/598217-EPP-1-TN-EPPKA2-CBHE-HP » financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ERASMUS+ et coordonné par l'Université de Carthage en partenariat avec :

P1 : Université de Carthage et INAT, Tunisie

P2 : École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), France

P3 : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), France

P4 : Université Tunis El Manar, Tunisie

P5 : Université des Sciences Agronomiques et de Médecine Vétérinaires de Bucarest, Roumanie

P6 : Université de Jendouba, Tunisie

P7 : Université de Cordoba, Espagne

P8 : Université de la Manouba, Tunisie

P9 : Agence spatiale romaine (ROSA), Roumanie

P10 : Université de Sousse (USo), Tunisie

P11 : Université de Sfax (US), Tunisie

P12 : Université virtuelle de Tunis (UVT), Tunisie

P13 : AgroParisTech, France

P14 : Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), France

P15 : Institut Supérieur des Études Technologiques de Nabeul (ISET-Nabeul), Tunisie

P16 Association Française pour l'information Géographique (AFIGEO), France

P17 : Association Africaine pour la promotion du Géospatial (AGEOS), Tunisie

La mission d'audit doit être exercée au siège de l'INAT.

La mission d'audit doit aboutir à l'élaboration d'un seul rapport d'audit consolidé concernant toute la durée du projet.

Pour la réalisation de cette mission, l'auditeur doit se doter du personnel nécessaire, équipement et consommable.

## ***2-Résultats attendus de la mission et livrables :***

### ***A-Résultats attendus de la mission***

La mission d’audit consiste à vérifier que :

- ✚ Les fonds gérés des comptes du budget alloué pour les activités du Bureau ont été utilisés conformément aux dispositions de l’accord y afférent, dans un souci d’économie et d’efficience, et uniquement aux fins auxquelles ils étaient destinés,
- ✚ Les biens et services financés par ces ressources ont été réalisés conformément aux directives de la commission européenne 2006/43/CE et en fonction des lignes directrices de Grant Agreement du projet,
- ✚ Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au programme (budget alloué pour les activités du projet GEOMAG),
- ✚ Toutes les pièces de dépenses sont régulières,
- ✚ Les états financiers du projet ont été préparés conformément aux directives de la Commission Européenne en la matière et donnent une image fidèle de la situation financière du programme (budget alloué pour les activités du projet GEOMAG).

### ***B- Les livrables***

Un rapport d’audit qui doit être délivré en double exemplaire à la Présidente de l’université de Carthage à la fin de sa mission **au plus tard à la date du 15 février 2023.**

## ***3-Durée de la collaboration :***

La collaboration avec l’Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration.

## ***4-Honoraires et modalité de paiement :***

Les honoraires bruts du mandat sont hors TVA pour toute la durée de la collaboration. Le paiement de ces honoraires s’effectuera par virement bancaire après remise et validation du rapport d’audit par l’autorité de gestion.

## ***5- Conditions de participation :***

Afin de participer à cette consultation, l’auditeur doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

- L’auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d’expertise comptable membre de l’Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres (critère éliminatoire)

- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil d'un des établissements concernés.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Avoir une expérience professionnelle minimale de 05 ans pour l'exercice des activités d'expert-comptable et de 03 ans pour l'audit des projets internationaux/de coopération internationale
- Avoir un bon niveau en Anglais qui lui permet de comprendre la documentation disponible en Anglais

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdRs du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'INAT.

***L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.***

### **6- Examen des**

### **7- Candidatures :**

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès de l'UCAR et l'INAT.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre du bénéficiaire.

**L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.**

**Procédures et critères de sélection :**

## 8- Évaluation des candidatures :

Le candidat sera sélectionné conformément à la méthodologie suivante :

- ✓ L'attribution d'une note relative à l'offre technique (NT),
- ✓ L'attribution d'une note relative à l'offre financière (NF),

La note finale (NFinale) attribuée à chaque candidat sera calculée comme suit :

$$N_{\text{Finale}} = 90\% * NT + 10\% * NF$$

### NOTE TECHNIQUE :

CRITERES TECHNIQUES	SOUS-CRITERES	POINTS ACCORDES
Diplômes universitaires et formations en rapport avec la mission	Maitrise ou diplôme équivalent (Bac+4)	/8
	Diplôme de 3 <sup>ème</sup> cycle ou diplôme équivalent (Bac+6)	/10
	Autres diplômes ou certificats académiques reconnus à l'étranger	/10
	Formation professionnelle en relation avec la mission (4 points par diplôme ou formation)	/12
<b>Sous-total1</b>		<b>/40</b>
Expérience professionnelle	3 ans ≤ Expérience ≤ 10 ans	/5
	10 ans < Expérience ≤ 15 ans	/10
	Expérience > 15 ans	/20
	Missions similaires ≤ 10	/5
	10 < Missions similaires ≤ 20	/10
Missions similaires > 20	/20	
<b>Sous-total2</b>		<b>/40</b>
Compétence organisationnelle	Le destinataire des rapports similaires antérieurs étaient des organismes étrangers	/10
	Existence d'un manuel des procédures suivi en matière d'audit	/5
	Note relative à la démarche à suivre au cours de la mission	/5
<b>Sous-total 3</b>		<b>/20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>

### NOTE FINANCIERE :

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

### Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (Classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

### 8- Pièces constitutives de la demande de candidature :

Le dossier de la candidature doit comporter à défaut de refus les documents suivants :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passé au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A))	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la

	commission
<b>Les documents financiers</b>	<b>Les obligations du participant</b>
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

### ***9- Dépôt de la demande de candidature :***

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'INAT, à l'adresse indiquée dans l'avis.

La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

***“Appel à candidature pour la sélection d'un auditeur externe pour l'audit des dépenses effectuées par l'UCAR et l'INAT dans le cadre du projet GEOMAG”.***

**« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation. »**

### **Est rejetée toute offre:**

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non-fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 de ces TdRs.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante